

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **20 JAN. 2016**

TÉLÉDOC
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

NOR FCPB1601663C
N° interne DF-1BPB-16-3424

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT
*A l'attention de Mesdames et Messieurs
les responsables de la fonction financière ministérielle,
les directeurs des affaires financières
et les responsables de programmes*

Objet : Lancement de la procédure budgétaire 2016 en vue du PLF 2017 - réunions techniques

P.J. : 1 dossier

La procédure budgétaire qui démarre devra permettre l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2017 d'ici à l'été prochain, qui constitue la dernière annuité du triennal 2015-2017. Cette procédure s'insère dans le cadre pluriannuel approuvé par le Parlement lors du vote de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LFPF 2014-2019). Ainsi, le cadrage global pour l'année 2017 prévu par la LFPF et permettant de parvenir sous le seuil de 3% de produit intérieur brut (PIB) de déficit public en 2017 et à l'équilibre structurel à l'issue de la période de programmation est maintenu, et notamment l'objectif de diminution des dépenses sous norme, les mesures de gouvernance des finances publiques, la maîtrise globale des effectifs et du catégoriel et la rationalisation des taxes affectées.

Afin de respecter nos engagements européens et permettre de financer nos priorités, un cycle de réunions techniques sera organisé **entre le 1^{er} février et le 12 février 2016**, auxquelles seront conviés les directeurs des affaires financières (DAF), les responsables de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et les responsables de programme (RPROG).

Les réunions techniques poursuivront les quatre objectifs suivants :

1. Analyser l'exécution de l'année 2015, afin de préparer l'élaboration des rapports annuels de performances (RAP) pour 2015.
2. Réaliser une première prévision d'exécution pour 2016 pour les crédits hors titre 2, en particulier les crédits versés aux opérateurs (catégorie 32, 72 et titre 6), et la masse salariale (titre 2).
3. Instruire les premiers travaux relatifs au PLF pour 2017 dans le cadre de la trajectoire de finances publiques fixées par la LFPF jusqu'en 2019.

Dans cette optique, le tendancier de la dépense jusqu'en 2019 sera actualisé, en raisonnant à politique inchangée (mesures inscrites en LFI mais aussi dernières orientations fixées par le Président de la République).

La discussion portera particulièrement sur les dépenses à enjeux majeurs et dont la nature permet d'en identifier les sous-jacents tendanciels : dépenses de guichet, masse salariale de l'État, crédits versés aux opérateurs, échéanciers de crédits de paiement et contrats de plan État-régions.

Les économies structurelles et à fort rendement budgétaire qui pourraient être mises en œuvre au sein de votre ministère feront quant à elles l'objet d'échanges et d'approfondissements continus avec mes services durant l'ensemble de la procédure budgétaire, tout comme les mesures visant à plafonner les taxes affectées non plafonnées, abaisser les plafonds des taxes affectées plafonnées ou rebudgétiser les taxes affectées, conformément à l'article 16 de la LPFP 2014-2019.

Les conférences de budgétisation, deuxième étape de la procédure budgétaire seront ainsi consacrées pour l'essentiel aux mesures d'économie.

Toutefois, dès ces premières réunions techniques, l'échange devra porter également sur la mise en œuvre des mesures d'économies déjà décidées et sur les marges en gestion en cas de révision à la baisse de l'hypothèse d'inflation.

4. Documenter les propositions de simplification de la nomenclature « Missions / Programmes »

Conformément au Recueil des règles de comptabilité budgétaire (RRCB) de l'État, en particulier la partie 1, des fusions de programmes devront être proposées lorsque ceux-ci concernent un très faible nombre d'acteurs et/ou d'actes de gestion ou relèvent d'un même responsable. En outre, les fusions de programmes permettent, le plus souvent, la réduction du nombre de budgets opérationnels de programmes (BOP) et d'unités opérationnelles (UO). Celles qui concernent la mise en œuvre de la Charte de déconcentration seront validées en Conférence nationale de l'administration territoriale de l'État (CNATE). Il importe donc que, collectivement, nous puissions présenter au débat d'orientation des finances publiques des propositions concrètes de rationalisation.

* * *

La qualité technique et l'exhaustivité de l'ensemble de ces travaux constituent le socle de la procédure budgétaire et une condition essentielle au bon déroulement de la suite de la procédure.

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires en amont des réunions techniques pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

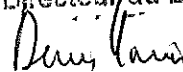
Les annexes à la présente circulaire précisent les différents points à l'ordre du jour des réunions techniques et décrivent le format des fiches et tableaux attendus.

Vous retiendrez les hypothèses de travail suivantes pour ce qui concerne la masse salariale :

- stabilité du point fonction publique ;
- respect de l'impact en 2017 des mesures catégorielles arbitrées dans la loi de finances initiale de 2016 et absence de mesures nouvelles.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels deux jours avant la date de la réunion technique. Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité du respect des délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux de la procédure budgétaire.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur du Budget



Denis MORIN

LISTE DES ANNEXES

STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES REUNIONS TECHNIQUES

Il vous est demandé de constituer pour chacune des missions du budget général de l'État et pour les budgets annexes et comptes spéciaux un dossier comprenant les éléments suivants :

I. CREDITS TITRE 2 et HORS TITRE 2 : EXÉCUTION 2015 ET PRÉVISION D'EXECUTION 2016

- Fiche(s) d'analyse et de commentaires sur l'exécution 2015 et la prévision d'exécution 2016
- Tableau(x) de présentation de l'exécution 2015 et de la prévision d'exécution 2016
- Marges en gestion 2016 identifiées

II. DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS : EXÉCUTION 2015, PRÉVISION D'EXECUTION 2016 ET TENDANCIEL POUR 2017 A 2019

- Fiche(s) d'analyse et de commentaires sur l'exécution 2015 et la prévision d'exécution 2016
- Tableau(x) de présentation de l'exécution 2015, de la prévision d'exécution 2016 et du tendancier jusqu'en 2019

III. CREDITS TITRE 2 et HORS TITRE 2 : TENDANCIEL 2017-2019

- Fiche(s) d'analyse et de commentaire sur l'évolution tendancière de la dépense pour 2017 - 2019 (*a minima* pour chaque dispositif de guichet)
- Tableau de présentation de l'évolution tendancière de la programmation de la dépense pour 2017 à 2019

IV. OPERATEURS

- Emplois : bilan de l'exécution 2015, prévision des besoins pour 2016 et 2017, et tendancier jusqu'en 2019

V. BUDGETISATION EN AE ET CP

- Échéancier(s) de CP sur engagements

VI. SUIVI DES CONTRATS DE PROJET ET DES CONTRATS DE PLAN ÉTAT - REGIONS

- Tableau de suivi des CPER 2007-2014 et prévision des engagements de la vague 2015-2020 sur toute la période